

## Code de conduite des membres du CCN

Le Conseil canadien des normes (CCN) coordonne la participation canadienne aux activités régionales et internationales techniques et de gouvernance relatives à la normalisation internationale. Organisme national de normalisation du Canada, il fixe les exigences et établit les lignes directrices touchant à la participation au sein du cadre canadien, et a le pouvoir de déterminer la conformité aux exigences, comme il est indiqué aux présentes.

Les membres du CCN participant à des activités de normalisation doivent veiller à la conformité aux :

- *Directives du CCN, Partie 1 : Participation à la normalisation internationale*
- *Directives du CCN, Partie 2 : Participation à la gouvernance des normes*
- *Directives du CCN, Partie 3 : Organismes administrateurs – Gestion des comités parallèles*
- *Code de conduite des membres du CCN*

Les membres doivent aussi signaler le plus tôt possible tout comportement qui enfreint au Code de conduite.

### Les personnes autorisées par le CCN à participer à la normalisation ont les obligations suivantes :

#### Travailler dans l'intérêt du milieu de la normalisation

- Reconnaître que l'élaboration des normes internationales se fait dans l'intérêt net du Canada et du milieu de la normalisation.
- Reconnaître que les membres doivent faire valoir les intérêts de leur organisme national ou des parties concernées et accepter les décisions découlant d'un consensus.

#### Respecter le processus de recherche de consensus

- Respecter les principes, reconnus à l'international, de recherche de consensus pour les travaux normatifs.
  - Incarner les valeurs que sont l'ouverture, la transparence et l'équité, ainsi que faire preuve de respect envers chaque collaboratrice et collaborateur.
- Respecter les principes de compromis et d'établissement d'un consensus lors des travaux normatifs.

#### Respecter les autres

- Faire preuve de politesse, de professionnalisme et de respect envers les autres.
- Respecter la culture professionnelle de la normalisation.

- Écouter et respecter les positions professionnelles diversifiées (scientifiques, techniques ou autres).
- Accepter et respecter les décisions des comités et des groupes connexes.
- Traiter toutes les parties de manière respectueuse et équitable
  - Ne pas offrir ou sembler offrir un traitement préférentiel à une personne ou à un groupe.
- Éviter de revenir sur les points clos, sauf si des faits nouveaux pertinents le justifient.
- Respecter les échéanciers et éviter d'avancer des points de vue déjà abordés pendant une réunion.
- Garder à l'esprit les différences culturelles et linguistiques, ainsi que les différentes compétences individuelles.
  - S'efforcer d'entendre et de comprendre les points de vue d'autrui, quel que soit leur toile de fond, leur accent ou le niveau de maîtrise de la langue de la réunion.

### **Utiliser les médias sociaux de manière responsable**

- Comprendre que même si les médias sociaux peuvent être utiles pour diffuser des renseignements sur le CCN, l'Organisation internationale de normalisation (ISO), la Commission électrotechnique internationale (IEC) ou un organisme de normalisation régional, il faut toujours les utiliser de manière professionnelle et respectueuse.
- Comprendre que les membres sont personnellement responsables du contenu publié, et qu'ils ne doivent pas présenter de positions ou d'opinions en laissant croire qu'elles représentent celles du CCN, de l'ISO, de l'IEC ou d'un organisme de normalisation régional.

### **Participer activement**

- Contribuer aux démarches de normalisation en suivant les procédures officielles, conformément aux politiques et directives applicables.
- S'acquitter de ses rôles et responsabilités et participer activement aux travaux de normalisation.
- Répondre rapidement aux demandes d'examen de documents et de rétroaction.
- Participer aux réunions en personne, virtuellement ou par téléphone.
- Mobiliser et consulter le CCN et les parties concernées afin que les groupes représentés soient informés et que leurs opinions soient exprimées.
- Collaborer en ligne à l'aide des outils informatiques appropriés du CCN, de l'ISO, de l'IEC et de l'organisme de normalisation régional.

### **Respecter la procédure de règlement des différends**

- Cerner les problèmes et les différends, et faire intervenir les autorités concernées du CCN rapidement.

- Respecter les procédures convenues de communication et de règlement des différends du CCN.

### **Adopter un comportement éthique**

- Agir de bonne foi, avec discernement et diligence.
- Agir avec transparence en déclarant les intérêts pertinents.
- Éviter de :
  - transmettre des informations fausses ou trompeuses;
  - dissimuler des renseignements nécessaires à une étude complète et équitable des enjeux.
- Informer le comité ou le groupe de travail pertinent de toute situation apparente, possible ou réelle de conflit d'intérêts et, s'il y a lieu, se retirer de la discussion sur le sujet.
- Promouvoir une culture favorisant les comportements équitables et éthiques, sans préjudice.
- Signaler tout comportement contraire à l'éthique, tout manquement à la loi et toute question pouvant porter préjudice au CCN et à sa réputation, et en encourager de telles pratiques de signalement.
- Éviter les débats et les discussions irrespectueuses, menaçantes (psychologiquement ou physiquement) ou non professionnelles susceptibles d'offusquer d'autres participants et de nuire au processus d'atteinte d'un consensus.
- Éviter et contester de manière professionnelle tout comportement irrespectueux ou dangereux.

### **Respecter les lois sur la concurrence**

- Respecter les lois internationales, fédérales, provinciales et territoriales applicables sur la concurrence.
- Éviter tout comportement collusif ou anticoncurrentiel.
- Encourager le respect des principes de la concurrence.
- Éviter d'échanger ou de communiquer des renseignements stratégiques ou commerciaux sensibles, notamment :
  - les données relatives aux prix et les calendriers d'évolution de prix
  - les conditions de licences (p. ex., avec les distributeurs)
  - les remises
  - les profits et les marges de profits
  - les données relatives aux coûts, les parts de marché et les listes de clients
  - les calendriers d'approvisionnement ou de vente
  - les comportements en matière d'offre
  - les développements futurs, les tendances ou les conditions du marché dans le secteur qui pourraient avoir une incidence sur les concurrents
  - tout autre renseignement qui pourrait permettre aux compétiteurs d'adapter leurs stratégies d'affaires

## **Respecter les droits de propriété intellectuelle**

- Signaler rapidement tout droit de propriété intellectuelle d'un membre ou de son organisation qui oriente l'élaboration de normes internationales.
- Respecter les politiques sur les brevets applicables du CCN, de l'ISO, de l'IEC et des organismes régionaux.
- Protéger les droits d'auteur du CCN, de l'ISO et de l'IEC touchant les documents en circulation.
- Éviter de diffuser, de reproduire ou de conserver tout document, sauf lorsque la loi l'autorise.
- Respecter les droits d'auteur des documents du comité au moment de les transmettre aux parties concernées.
- Respecter les politiques sur la protection des droits d'auteur applicables du CCN, de l'ISO, de l'IEC et des organismes régionaux.

## **Respecter les droits relatifs à la vie privée**

- Protéger la vie privée des autres participantes et participants et ne pas transmettre leurs renseignements personnels à d'autres organismes sans leur permission.

## **Respecter la confidentialité**

- Assurer la confidentialité et la protection des documents du comité et des autres renseignements fournis dans le cadre de la participation à des activités de normalisation nationales, régionales et internationales.
- Fournir les documents du comité aux parties intéressées aux fins d'examen, de commentaires et d'information visant les positions nationales, mais veiller à la confidentialité et à la protection des renseignements.

## **Documents connexes (anglais)**

- *ISO/IEC Directives Part 1*
- *IEC and ISO Guidance and Process for Addressing Misconduct and Breaches of the Code of Conduct*
- *IEC and Common Patent Policy for ITU-T/ITU-R/ISO/IEC*
- *IEC Copyright*
- *ISO Policy on Communication of Committee Work*
- *World Trade Organization (WTO) Technical Barriers to Trade Agreement (TBT):*
- *TBT Committee's Decisions and Recommendations (G/TBT/1/Rev.14)World Trade Organization - Principles for the Development of International Standards, Guides and Recommendations*